

Des trajets en covoiturages subventionnés dans la Région Occitanie

Face à l'urgence climatique et à la hausse des prix du carburant, le covoiturage est une solution pour faire des économies, décongestionner les routes, et réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre liées à la voiture individuelle.

La Région Occitanie lance une campagne d'incitatifs au covoiturage pour tous vos trajets réguliers réalisés dans la région.

2€ par trajet par passager pour tous vos trajets dans la limite de 30 km.

Dans la limite de 6 trajets covoiturés par jour par conducteur et 2 trajets par passager.

Les critères d'éligibilité au dispositif d'incitation au covoiturage en Occitanie

Les trajets éligibles au soutien doivent répondre aux critères suivants :

- L'origine et la destination sont sur le territoire de la Région Occitanie (hors trajets internes aux autres AOM de la région).
- Les trajets doivent être réalisés du lundi au samedi.
- Ils doivent être effectués par des conducteurs et des passagers majeurs.
- La distance du trajet est inférieure ou égale à 30 km.

Comment fonctionne le paiement du covoiturage dans le cadre de la campagne de subvention ?

Si votre trajet est éligible à la campagne, le passager n'a pas à payer le covoiturage. Vous recevrez le montant de la subvention offerte par la Région Occitanie le mois suivant votre trajet. Si le montant du trajet dépasse les 2€ par passager, alors le passager doit simplement vous régler la somme restante.

Exemple : sur un trajet à 7€, le passager devra vous régler $7 - 2 = 5€$

Afin de faciliter le remboursement de vos trajets, il est obligatoire pour les conducteurs de compléter vos informations bancaires sur la page Identités bancaires de votre compte.

La Région Occitanie remboursera à posteriori vos trajets. Vous recevrez le montant de la subvention à partir de la deuxième semaine du mois suivant vos covoiturages.

Comment bénéficier de la subvention au covoiturage sur Rezo Mobicoop ?

- Avoir un profil complet

Votre **numéro de téléphone** doit être vérifié, si ce n'est pas encore fait, allez sur la page Profil de votre compte pour faire valider votre numéro de téléphone. En plus de recevoir les notifications par sms de vos covoitages, cela permet au Registre de preuves de prouver l'identité d'une personne réelle derrière le covoiturage.

D'autre part, il est nécessaire que vous complétiez vos **coordonnées bancaires** depuis l'onglet *Identités bancaires* de votre profil afin que nous soyons en mesure de vous parvenir le montant subventionné par la Région.

- Géolocaliser votre trajet

Pour bénéficier de la subvention de la Région Occitanie, vos covoitages doivent être certifiés par le [Registre de preuves de covoiturage](#). Concrètement, une preuve de prise en charge et de dépose doivent être générées par au moins l'un des deux covoitureurs, ce qui requiert d'**activer la géolocalisation sur l'application** Rezo Mobicoop

Option 1 :

Vous organisez votre **covoiturage à la dernière minute** ? Utilisez l'option "*Partir maintenant*" depuis votre application mobile ([IOS](#) ou [Android](#)). L'application vous mettra en contact avec les conducteurs ou passagers qui sont sur votre route à l'instant T ! Une preuve de géolocalisation sera automatiquement générée et envoyée au Registre de preuves.

Option 2 :

Votre trajet a été **planifié à l'avance** via une annonce publiée et le conducteur a accepté la demande formelle de réservation envoyée par le passager sur l'interface.

Au moment de la prise en charge, le conducteur ou le passager doit cliquer sur le bouton "*Certifier la prise en charge*" depuis l'écran "*Covoitages acceptés*" de l'application mobile. Enfin à l'arrivée il faut faire de même en cliquant sur le bouton "*Certifier la dépose*" depuis le même écran "*Covoitages acceptés*".

La Région Occitanie remboursera à **posteriori vos trajets**. Pour plus de simplicité, veuillez compléter dès maintenant la partie *Identités bancaires* de votre profil sur Mobicoop pour que vous puissiez recevoir vos remboursements à la fin de chaque mois.

N'hésitez plus, allez publier vos trajets en covoiturage sur Rezo Mobicoop !